

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/SPEC/TPKM/2/Rev.3/Corr.3

17 septembre 2001

(01-4377)

Groupe de travail de
l'accession du Taipei chinois

PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ACCESSION DU TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU

Corrigendum

- Page 61, ajouter le paragraphe suivant:

"126bis. Certains membres ont noté avec inquiétude que le Taipei chinois envisageait d'adopter un règlement technique visant à définir le whisky qui établirait une discrimination injustifiée à l'encontre des exportations de whiskies de certains Membres à destination du Taipei chinois. Le représentant du Taipei chinois a confirmé que son pays veillerait à ce que sa définition du whisky tienne compte des critères généralement acceptés à cet effet, évite les critères restrictifs qui établiraient une discrimination injustifiée entre les produits, et soit conforme à l'Accord OTC. Le Groupe de travail a pris note de cet engagement."

- Insérer "126bis" au paragraphe 224.
-